

Eh bien, maintenant nous avons un autre gouvernement conservateur qui a le pouvoir d'empêcher ce qu'il a appelé, en été 1956, une affaire néfaste avec des hommes que le premier ministre (M. Diefenbaker) lui-même a traité "d'aventuriers et flibustiers du Texas". Mais au lieu d'agir comme la population canadienne l'espère, il met l'affaire de côté et la renvoyant à une commission royale d'enquête. Une commission royale, tout comme un comité parfois, est un moyen très commode de mettre de côté un problème délicat.

M. Broome: Est-ce que je puis poser une question à l'honorable député?

M. Coldwell: Volontiers.

M. Broome: Qu'est-ce que vous feriez? Ces actions ont changé de mains, leur valeur a augmenté...

M. Coldwell: C'est très simple. Nous savons exactement ce qu'il en coûte pour construire le pipe-line allant de la limite de l'Alberta jusqu'à Winnipeg. Nous sommes même actuellement en train d'aménager un pipe-line qui traverse le nord de l'Ontario. Nous savons précisément ce que cela peut coûter. Nous en sommes les propriétaires. Nous possédons les moyens juridiques d'exploiter le pipe-line que nous ne possédons pas actuellement dans l'intérêt public, en prévoyant une compensation convenable.

M. Broome: Mais les propriétaires des actions ne sont pas les premiers actionnaires.

M. Coldwell: J'ai déjà répondu à la question. C'est précisément ce que je ferais et c'est ce que le gouvernement devrait faire.

Le parti conservateur se montre infidèle à la fois à ses principes et à sa responsabilité. Dans l'ancien temps, lorsque les corsaires couraient l'océan à la recherche de leurs victimes, les gouvernements ne leur permettaient pas de le faire en temps de paix. Et pourtant, c'est précisément ce que fait actuellement le nôtre.

Ce dernier a actuellement entre les mains un rapport extrêmement complet préparé pour la Commission Borden par M. John Davis, rapport intitulé "Les perspectives énergétiques du Canada". Armé de ce rapport, ainsi que des renseignements dont dispose le ministère du Commerce, le gouvernement a tous les renseignements qu'il lui faut pour agir.

Une commission américaine établie il y a quelquel temps pour préparer les voies à la création d'une commission fédérale de l'énergie a mis quatre ans à présenter son rapport. Sans doute, pourrait-on motiver la création d'une commission royale à certains égards et il est également certain que les perspectives en matière d'énergie et la réglemen-

tation des ressources énergétiques méritent de faire l'objet d'une enquête. Toutefois, les principes à appliquer en ce qui concerne les sociétés de pipe-lines et les profiteurs ne méritent pas moins d'attention. Une fois de plus, je répète qu'on a parfaitement le droit de demander où est actuellement M. Borden, président de la Commission, et pourquoi celle-ci ne s'est pas réunie.

Qu'il me soit aussi permis de rappeler que, dans les discours prononcés par les conservateurs en 1956, il n'était nullement question de la nécessité de créer une commission royale chargée de revoir le bill concernant la *Trans-Canada Pipe Lines*. Jamais, dans les débats agités et furieux qui ont eu lieu aux mois de mai et de juin 1956, pas plus,—on vient de me le rappeler,—qu'au cours de la dernière campagne électorale, on n'a soufflé mot de cette question. De puissantes sociétés américaines ont encore, dans une très large mesure, la direction de la société *Trans-Canada Pipe Lines*. Nous ne savons pas quelle est aujourd'hui l'attitude du gouvernement au sujet de l'exportation du gaz par suite des liens qui unissent la société *Trans-Canada* à ses associés américains. Nous verrons probablement que la situation est la même que sur la côte du Pacifique où la *Westcoast Transmission*, qui relève financièrement d'une compagnie américaine, a convenu de vendre du gaz à des fournisseurs américains en vertu d'un contrat de 20 ans à 10c. de moins par mille pieds cubes que ce que l'on demande à l'heure actuelle à des fournisseurs en Colombie-Britannique.

Voilà des ententes qui permettraient à des industriels américains de s'enrichir au dépens de l'industrie canadienne, grâce à du gaz canadien obtenu à bon marché. Que pareilles ententes se renouvellent et ce serait trahir le consommateur du Canada. Toute l'affaire serait alors un énorme cadeau de ressources naturelles précieuses et irremplaçables. Le compte rendu du Congrès américain du 27 août 1957 prouve amplement que cela pourrait arriver.

Le compte rendu du Congrès américain correspond à notre hansard. J'ai ici sous les yeux le numéro du mardi 27 août. C'est le député Saylor qui avait la parole. Je signale que, quand on lit tout le discours de ce député, on se rend compte qu'il avait très bien saisi ce qui s'est passé dans notre pays en mai et juin 1956. A mon avis, il l'a très bien résumé dans son discours, où il a dit, entre autres choses, ceci:

Par quelque étrange manigance, la *Midwestern Gas Transmission Company*, qui veut importer du gaz canadien et dont la demande à cette fin est présentement à l'étude devant la Commission fédérale de l'énergie, s'est engagée à payer en moyenne 27.76c. les mille pieds cubes de gaz naturel durant les 25 ans de son contrat.